



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

Une copie de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 8 septembre 2016 à 18 h 30 a été signifiée tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes au maire et à chaque membre du conseil municipal le 7 septembre 2016.

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le jeudi 8 septembre 2016, à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers

Benoit Voyer
Réjeanne Julien
Fernand Lirette

EST ABSENT :

M. le maire
MM. les conseillers

Daniel Dion
Etienne Beaumont
Guillaume Jobin

formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant Bernard Ayotte.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

1. Demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)* pour les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues André et Guyon et les avenues Dufresne, Moisan et du Jardinier
2. Demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)* pour les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc sur les rues de l'Aqueduc, Bureau et une portion du rang Notre-Dame
3. Octroi d'un mandat à Tetra Tech inc. en vue de la préparation des deux demandes d'aide financière à être déposées dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)*

Les élus présents demandent que le rang Notre-Dame soit ajouté au titre du point 2.

**16-09-251 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FOND
S POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTU)
POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUT SUR LES RUES ANDRÉ ET GUYON ET LES
AVENUES DUFRESNE, MOISAN ET DU JARDINIER**

Attendu que la Ville de Saint-Raymond souhaite réaliser les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues André et Guyon et les avenues Dufresne, Moisan et du Jardinier;

Attendu que la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)*;

Attendu que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Attendu que la Ville désire retirer les travaux mentionnés ci-haut du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* afin de les présenter au programme FEPTEU;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QU'elle s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU.

QU'elle s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme, à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet et à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement.

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisés pour le programme de la TECQ jointe à la présente demande d'aide financière au programme FEPTEU.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-09-252 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME *FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)* POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC SUR LES RUES DE L'AQUEDUC, BUREAU ET UNE PORTION DU RANG NOTRE-DAME

Attendu que la Ville de Saint-Raymond souhaite réaliser les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc sur les rues de l'Aqueduc, Bureau et une portion du rang Notre-Dame;

Attendu que la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTUE)*;

Attendu que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTUE et pour recevoir le versement de cette aide financière;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QU'elle s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTUE.

QU'elle s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme, à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet et à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTUE associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement.

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTUE.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-09-253 OCTROI D'UN MANDAT À TETRA TECH INC. EN VUE DE LA PRÉPARATION DES DEUX DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE À ÊTRE DÉPOSÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME *FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTUE)*

Attendu que la Ville de Saint-Raymond souhaite présenter deux demandes d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTUE)*;

Attendu que ces aides financières serviront à réduire les coûts des travaux suivants :

- Remplacements des conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues André et Guyon et les avenues Dufresne, Moisan et du Jardinier
- Remplacement des conduites d'aqueduc sur les rues de l'Aqueduc, Bureau et une portion du rang Notre-Dame

Attendu l'offre de services professionnels déposée par M. Carl Pelletier, ingénieur, chez Tetra Tech inc. pour compléter les deux demandes d'aide financière;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie à la firme Tetra Tech inc. un mandat en vue de la préparation des deux demandes d'aide financière dans le cadre des projets mentionnés précédemment. Les honoraires pour ce mandat seront déterminés ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 40.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Bernard Ayotte
Maire suppléant